Fédération des syndicats de travailleurs du rail
Solidaires Unitaires Démocratiques

Union syndicale Solidaires

LIAISON NATIONALE ADC

ils veulent démanteler le service public ferroviaire et casser le statut des cheminots. On laisse faire ? ! ?

La libéralisation des transports, on en a déjà une petite idée :

Dans le domaine aérien on a abouti a un système « low-cost » où aujourd'hui les salariés sont victimes de patrons voyous internationaux, prêts à tout pour que les personnels soient exploités dans les conditions sociales les plus basses d'Europe, se nourrissant des subventions locales, régionales ou nationales au prétexte de la continuité territoriale, menaçant de délocaliser sur d'autres sites en cas de désaccord…

A travers ce dumping social « organisé », il y a aussi les salariés des entreprises historiques qui subissent cette baisse orchestrée des conditions sociales.

Dans le Fret Ferroviaire, ouvert à la concurrence depuis 2006, c'est encore plus parlant et plus choquant ! Sous prétexte de développement du fret ferroviaire, le gouvernement et l'UTP ont ouvert à la concurrence et établi une convention collective au rabais, validé par deux O.S. quasi inexistante dans le ferroviaire.

Après 5 ans, le constat est édifiant : De 13% de parts modales du ferroviaire dans le transport de marchandises, aujourd'hui, cette part a chuté à moins de 8% avec des conséquences irréversibles sur les infrastructures et les conditions sociales des travailleurs du rail de ces EF privées.

Sans compter que les cheminots de l'entreprise historique SNCF subissent un véritable plan social déguisé avec en ligne de mire, un vrai risque de voir cette activité, et ceux qui la composent, disparaitre !!

Il y a donc de quoi s'inquiéter quand Nathalie Kosciusko-Morizet annonce à la télévision la volonté du gouvernement de réformer le statut des cheminots. Personne d'ailleurs n'est dupe, **à terme c'est la suppression du statut** qui est visée, ça facilitera le partage du gâteau ferroviaire avec les copains du CAC 40 et du BTP.

Dans la lettre de mission que la ministre a adressée le 29 août au président de la section sociale du Conseil d'État, on peut lire:

Contrairement à d'habitude, là, on sait ce que l'on fait … mais c'est pour votre bien !

- *La directive n°91/440/CEE a engagé le secteur ferroviaire européen dans un mouvement de libéralisation...*
- *Il convient que la France prépare sans attendre ces évolutions.*
- *le Président de la République rappelle que l'ouverture à la concurrence va de pair avec la mise en place d'un « **cadre social harmonisé** » dans la **branche du transport ferroviaire**.*
- *...fixer les règles applicables, **dont notamment les minimales** en matière de durée et d'aménagement du temps de travail par **l'ensemble** des entreprises de transport ferroviaire de la branche.*
- *En vous inspirant notamment des propositions du **rapport Grignon**…*
- *examen … sur le caractère imposé ou facultatif **du départ du salarié vers le nouvel opérateur**…*

Ne soyons pas dupes, ce qui est demandé, c'est le mode d'emploi pour casser le statut !

Ces assises, qui ont débutées le 15 septembre doivent aborder les questions suivantes :

⇒ **Un bilan des ouvertures à la concurrence** (c'est-à-dire des privatisations), tant en fret que voyageurs, dans notre pays et en Europe.

⇒ **L'évolution de notre système ferroviaire**, financièrement et structurellement.

⇒ **L'avenir et le développement du service public ferroviaire** dans toutes ses dimensions : voyageurs et fret, exploitation et infrastructure, industrie, …

Ne nous y trompons pas. Derrière ce langage politique se cache une volonté de mise en place de la concurrence dans le voyageur ferroviaire. N'oublions pas que ces assises ont été annoncées le 16 Juin, pendant un colloque sur l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires de voyageurs et ce, seulement quelques semaines après que le sénateur Grignon ait remis son rapport qui fixe les 9 principales recommandations pour libéraliser le « marché » des TER. On notera que 15 jours plus tard, ce triste sire était nommé au conseil d'administration de la SNCF.

Quand on constate que l'un des objectifs principaux du ministère de l'écologie et des transports est de « *remettre au gouvernement en tout début d'année 2012 des propositions concrètes permettant de dessiner une politique de reconquête du ferroviaire*» et après l'expérience du Fret à travers le grenelle de l'environnement… SUD-Rail n'est pas dupe du verbiage employé et dénonce cette manœuvre politique.

NE TOMBONS PAS DANS LE PANNEAU, ON VOUDRAIT NOUS FAIRE CROIRE QUE LA LIBERALISATION DU TER EST UNE FATALITE … C'EST FAUX ! !
RIEN NE L'OBLIGE, CE CHOIX NE S'IMPOSE PAS
C'EST UNE DECISION POLITIQUE, QUI DEVRAIT APPARTENIR AUX CITOYENS ! !

Pour SUD-Rail, si nous sommes conscients des nombreux problèmes à la SNCF, dans le financement des transports public en général et sur la qualité des services rendus aux usagers en particulier, **l'ouverture à la concurrence reste le moyen le plus sûr d'empirer les choses.**
Pourtant, plutôt que de débattre entre libéraux de la manière de se partager le gâteau des subventions liées au service public ferroviaire, ce rendez-vous devrait être l'occasion d'aborder les points liés à la désagrégation du système ferroviaire que nous vivons actuellement.

SUD-Rail profitera des assises du ferroviaire pour porter nos propositions sur :

- Le financement et l'organisation du système ferroviaire qui sont affaiblis de manière continue depuis la création de RFF en 1997.
- Un statut unique qui serait la transposition du statut des cheminots pour l'ensemble des travailleurs du rail (nettoyage ferro, service en gare, EF « fret » privée …)
- Un système ferroviaire intégré, plus à même de répondre aux besoins des usagers.
- Une entreprise publique forte et intégrée, mieux à même de remplir ses missions de service public, d'aménagement du territoire et de responsabilité sociale.

Avec SUD-Rail,
pendant les quelques mois où le rail sera sous les feux de la rampe,
il faut rétablir la vérité sur le système ferroviaire actuel,
défendre l'unicité de la SNCF et l'amélioration du service public.